

Bulletin municipal
n°56
2022

ATTENSCHTILLER

S'Neyschta vom Dorf

Sommaire

Mairie info	2	Don du sang	8
Le mot du Maire	3	Des heures à respecter pour se rendre au point d'apport volontaire	8
Souvenir des grands anniversaires	4	Opération de thermographie de façade	9
Excursion des aînés	4	Bilan positif pour les déchets alimentaires en apport volontaire	9
Commémoration du 11 novembre	5	Etat civil	9
Calendrier des manifestations 2023	5	Extraits des Conseils municipaux	10
Les grands anniversaires 2023	6	Associations - Vie du village	18
Travaux réalisés en 2022	6		
Ligue contre le cancer	7		
Monoxyde de carbone - mieux le connaître	8		

Mairie info

Mairie

3 rue Charles de Gaulle 68220 ATTENSCHWILLER

☎ 03.89.68.60.14 📠 03.89.68.73.46

✉ mairie@attenschwiller.com

Ouverture :

Lundi de 13h30 à 19h

Mardi et jeudi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h à 12h

Ecoles

Ecole primaire

☎ 03.89.68.74.90 (direction à Michelbach-le-Haut)

et ☎ 03.89.68.68.38 (site d'Attenschwiller)

Ecole maternelle

☎ 03.89.68.76.77

Périscolaire Rêve et Ris

☎ 03.89.68.67.32

Multi accueil

Tom Pouce (Hagenthal-le-Bas)

☎ 03.89.68.15.99

Les Loustics (Ranspach-le-Bas)

☎ 03.89.68.26.21

Saint-Louis Agglomération

Déchets ménagers

Pôle de proximité de Folsensbourg ☎ 03.89.68.17.07

Assainissement et eau

Antenne de Hagenthal-le-Bas ☎ 03.67.35.72.51

N° d'astreinte (de 17h15 à 8h30) ☎ 03.89.70.46.68

Communauté de Paroisse

Presbytère

3 rue de l'Eglise, 68730 RANSPACH-LE-BAS

☎ 03.89.68.49.66

Personne relais Attenschwiller

Mme Monique BUBENDORF ☎ 03.89.68.68.00

Urgence et sécurité

En cas de problème grave de santé ☎ 15 (SAMU-SMUR)

En cas de problème grave de sécurité incendie ☎ 18 (Sapeurs-Pompiers)

En cas de problème grave de sécurité ☎ 17 (Police)

Autres contacts

Clinique des Trois Frontières ☎ 08 26 30 37 37

Numéro d'urgence européen ☎ 112

Centre anti-poison ☎ 03 88 37 37 37



Déchetterie de Michelbach-le-Haut

Route de Folsensbourg – 68220 MICHELBACH LE HAUT

☎ 03 89 25 37 15

L'accès à la déchetterie de Michelbach-le-Haut est réservé aux détenteurs de la carte d'accès. Pour toutes demandes concernant les cartes d'accès (demande de carte, carte perdue, carte inactive, etc.), vous pouvez contacter le service Déchets Ménagers au 03 89 70 22 60.

Horaires d'ouverture depuis le 5 septembre : Mardi de 8h30 à 12h, Mercredi de 14h à 18h, Vendredi de 14h à 18h, Samedi de 9h à 12h30

Le mot du Maire



A l'aube de cette nouvelle année 2023, au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une très bonne et heureuse année. Une nouvelle année pleine d'espoir, d'enthousiasme et de solidarité. Qu'elle vous comble de bonheur, de prospérité, et vous garde en parfaite santé.

Je formule également des vœux de prospérité et de développement pour notre village.

Je voudrais, à cette occasion, remercier tout d'abord nos employés communaux dont le travail est indispensable au bon fonctionnement de notre commune. Je leur exprime notre reconnaissance pour les tâches qu'ils assument au quotidien. J'exprime également toute ma reconnaissance à nos associations et à nos bénévoles dont les initiatives animent notre commune. Nous savons tous combien leur implication et leur dévouement sont importants.

Je n'oublie pas non plus l'ensemble des élus qui s'investissent au quotidien à mes côtés et aux vôtres, et je les remercie pour leur dévouement, leur disponibilité et leurs compétences respectives. En effet, les tâches ne manquent pas dans une mairie ; elle régit toute la vie de la commune dans des domaines multiples. Nous travaillons tous ensemble pour le bon fonctionnement de notre collectivité.

Il y aurait tellement de choses à dire sur l'année écoulée ! Je vous laisse en découvrir une partie dans cette nouvelle édition du bulletin municipal.

En cette fin d'année 2022, j'espère que les événements de ces derniers mois, qui nous ont tous affectés au quotidien, ne soient bientôt qu'un lointain souvenir.

Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ».

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture !

Avec tout mon dévouement,

Votre Maire
Denis Wiederkehr



**La mairie sera fermée
du 20 décembre 2022 au soir
au 03 janvier 2023 au matin**



Souvenir des grands anniversaires



MEYER Mathilde
90 ans



SIMON Anne
90 ans



ALLEMANN Anne
90 ans



CIRCELLI Antonio
80 ans



METZ Bernard
80 ans

Excursion des aînés



Après une année blanche, dû à la situation sanitaire, nous avons à nouveau organisé l'excursion traditionnelle des aînés. Direction Rouffach pour un arrêt petit déjeuner. Notre route s'est poursuivie vers la manufacture d'impression sur étoffes de Beauvillé, où nous avons découvert un beau magasin avec son linge de maison haut de gamme, de grande qualité et de tradition. Notre groupe s'est dirigé ensuite vers le centre-ville de Ribeauvillé pour découvrir de manière originale et ludique la cité des ménétriers, le village ainsi que le vignoble en petit train touristique. Après le déjeuner pris au Cheval Noir, nous avons continué notre chemin vers Zellenberg. Là-bas, nous avons eu l'occasion d'effectuer la visite de la cave Edmond Rentz, accompagnée d'une dégustation.

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie de commémoration s'est déroulée en présence des élus, des pompiers et JSP, de la société de musique Liberté, des chorales Ste Cécile et Liederkrantz, ainsi que des villageois.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de 4 terribles années de combat. Le soulagement est immense.

Le traumatisme est mondial.

En ce dimanche, nous nous souvenons de leur bravoure et de leur sacrifice. Nous commémorons ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts.

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « *ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir* », écrivait Anatole France.

Le monde était convaincu en 1918 que la Première Guerre mondiale devait être la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Calendrier des manifestations 2023

S
N
O
T
A
M
I
N
A

Commune

Dimanche 12 novembre :
Commémoration du 11 novembre

Dimanche 10 décembre :
Repas des aînés

Pompiers

Samedi 16 et dimanche 17 septembre :
week-end des 30 ans de la caserne

Dimanche 26 novembre : vente des calendriers

Samedi 2 décembre : apéro tartiflette

Zuckerpflimlé

Samedi 4 et dimanche 5 août :
10^e anniversaire Waidstock

Samedi 25 novembre : soirée après-ski

Dry Ratzter

Dimanche 28 mai : Marché aux puces

Chœur d'Hommes Liederkrantz

Festival à Vérone

Aviculteurs

Aucune date n'est fixée pour le moment pour l'exposition avicole

Musique Liberté

Dimanche 14 mai : concert de printemps

Carnaval

Samedi 18 février : conscrits

Mardi 21 février : Dry Ratzter

V3F

Lundi 4 et vendredi 8 septembre : portes ouvertes

JBS Brasseurs

Le 08 ou 15 juin : soirée After Work

Les grands anniversaires 2023

95 ans

MUESPACH Alice 27/07/1928

90 ans

ENDERLIN Jeanne 20/01/1933

DESSERICH Anne-Marie 10/08/1933

85 ans

SCHMITT Huguette 01/05/1938

HAMMEL Anne 01/08/1938

HEYER Erna 30/08/1938

SCHUMACHER Antoine 28/12/1938

80 ans

GRABER Erica 30/03/1943

TURON Christiane 31/03/1943

SCHUMACHER Hélène 25/04/1943

ALLEMANN Monique 09/07/1943

ALLEMANN René 27/08/1943



Travaux réalisés en 2022

Marches & mur du cimetière



Les marches de l'escalier sont devenues dangereuses et le mur inesthétique dû au vieillissement et à l'exposition aux intempéries.

La solution retenue a été le remplacement de l'ensemble des marches, et l'habillage du mur.

Chemin rue de Herré



Dans le cadre du programme de réfection et d'aménagement des chemins ruraux et forestiers, le chemin partant de la rue de Herré rejoignant la RD 419 à Héisingue a été aménagé. L'aménagement de ce chemin vient compléter le schéma des itinéraires qui permettent des promenades à pied ou à vélo, permettant de joindre le sentier découverte de notre commune voisine.

Plantation rue de Héisingue

Les arbres, rue de Héisingue, ont été remplacés par des érables. En effet, les prunus étaient en mauvais état. Comme il s'agit d'une artère principale, nous avons décidé de les remplacer. De la lavande a été plantée au pieds des nouveaux arbres.



Halle de la Liberté



Après la pose du bardage, un auvent a été mis en place, ce qui permet en cas de mauvais temps de se protéger de la pluie. Un nouvel éclairage LED complète l'ensemble des travaux.

Sécurité à l'école



La commune poursuit son objectif de sécurisation de l'espace public par l'extension de son système de vidéo-protection urbaine, en installant des caméras à l'école, et au parking attenant. Des places de parking sont à votre disposition en quantité suffisante. Merci de bien vouloir les utiliser, pour la sécurité de tout le monde, et ceci afin d'éviter les stationnements gênants.

Travaux qui seront réalisés en 2023

- Dépôt des sapeurs-pompiers et atelier communal : peinture de la façade
- École maternelle et primaire : peinture de la façade
- Travaux de voirie dans la rue du 20 Novembre
- Habillage en pierre du mur du cimetière

Salle polyvalente



Un nouvel aménagement extérieur a été réalisé pour embellir l'entrée de notre belle salle.

Ligue contre le cancer



C'est grâce à la générosité des donateurs et au soutien de tous que le comité peut poursuivre ses missions essentielles pour accompagner les patients et leurs proches, réaliser des actions de prévention et soutenir la Recherche. Cette année encore vous avez tous contribué généreusement à la quête annuelle de la Ligue contre le cancer dans le Haut-Rhin.

Pour cette année 2022, la quête de la Ligue pour le Cancer a rapporté la somme de 5 310,00 €

Un immense MERCI à toutes celles et tous ceux pour leur courage et l'énergie mise en œuvre à sillonner les rues du village, et qui participent avec la Ligue à ce combat sur tous les fronts !

Monoxyde de carbone, mieux le connaître



Chaque année en France, ce sont environ 4 000 personnes qui sont victimes d'une intoxication oxycarbonée. Une centaine de personnes en décèdent.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. S'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone ne suffit pas à éviter les intoxications liées à ce gaz résultant le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois) et / ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés. La prévention passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Don du sang



Les stocks de sang sont faibles, votre mobilisation compte !

Le saviez-vous ? En une heure, vous pouvez sauver trois vies. En effet, lorsque vous faites un don de sang, plusieurs produits sanguins, globules rouges, plasma et plaquettes sont extraits séparément par les équipes de l'Établissement Français du Sang. Chacun de ces produits est destiné à plusieurs patients qui ont des besoins spécifiques en fonction de leur pathologie.

Nous vous invitons à participer massivement aux collectes de sang organisées dans nos villages :

- **le 18 avril 2023 à Michelbach-le-Haut**
- **le 18 septembre 2023 à Attenschwiller**

Des heures à respecter pour se rendre au point d'apport volontaire



Pensez au voisinage : merci de déposer vos déchets uniquement du lundi au samedi de 8h à 20h et d'arrêter votre moteur pendant le déchargement. Lorsque les conteneurs sont pleins, ne déposez pas vos déchets par terre, conservez-les ou allez les déposer dans les déchetteries.

Pensez à l'usager suivant : écrasez vos bouteilles plastiques dans le sens de la largeur, aplatissez vos briques alimentaires et coupez vos cartons.

Il est également demandé aux utilisateurs de ne pas se rendre au point d'apport volontaire le dimanche ainsi que les jours fériés. En effet il est interdit de troubler la tranquillité et le repos public.

Opération de thermographie de façade sur l'Agglomération de Saint-Louis



Des questions sur l'état de l'isolation chez vous ? Vous souhaitez identifier les points les plus déperditifs de votre habitation ?

Saint-Louis Agglomération organise des permanences d'informations sur l'énergie et la rénovation globale en partenariat avec l'association Alter Alsace Energies. Accompagné de vos conseillers France Rénov, caméra thermique au poing, découvrez où se situent les points les plus déperditifs des habitations.

Les personnes souhaitant connaître le niveau d'isolation de leur maison peuvent faire réaliser une thermographie de façade : il s'agit d'une photo réalisée la nuit avec une caméra thermique et qui fait apparaître les déperditions de chaleur.

Pour prendre rendez-vous et pour toutes vos questions, vous pouvez joindre le conseiller France Rénov' de Saint-Louis Agglomération par téléphone **03 89 50 06 20** ou par mail **eie68@alteralsace.org**.

Bilan positif pour les déchets alimentaires en apport volontaire



Cela fait maintenant pratiquement un an que les quatre premières communes tests (Attenschwiller, Helfrantzkirch, Ranspach-le-Bas et Sierentz) expérimentent la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire. Les habitants disposent de bioseaux et de sacs compostables pour apporter ces déchets dans les bornes d'apport volontaire. Les résultats sur 6 mois laissent augurer une collecte annuelle de 9 kg par habitant. Ce sont finalement 10,6 kg par habitant qui ont été recueillis !

Etat civil

NAISSANCES

Naissance

Max FORD est né le 06 février 2022, de Daniel FORD et Sirin SZABO, 5F rue de Herré

Samuel ALLEMANN est né le 12 avril 2022, de Raphaël ALLEMANN et Johanna HEMMERLIN, 9 rue Melrose

Rose RUEHER est née le 04 mai 2022, de Jérémie RUEHER et Amélie JEHL, 7 rue des Champs

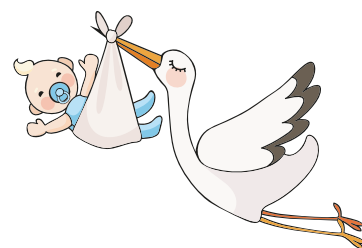
Lydwine BAUMANN est née le 26 Juillet 2022, de Loïc BAUMANN et Julie REY, 15 rue Charles de Gaulle

Arbora PODVORICA est né le 19 septembre 2022, de Muhamet et Shkurte PDVORICA, 21A rue Michelet

Tiago NUNES FERREIRA est né le 30 octobre 2022, de Jérôme NUNES FERREIRA et Gaëlle BARDIN, 9 rue Charles de Gaulle

Eloïse BADER est née le 11 novembre 2022, de Vincent BADER et Anaïs MOSCA, 1 rue Melrose

Thibault PHILIPPE est né le 20 novembre 2022, de Christophe PHILIPPE et Marine KUNKLER, 3A rue de Paris



MARIAGES

Mariage

07/05/22 SCHNEBERGER Romuald & ZAUG Caroline
 28/05/22 PAUX Sébastien & MILLESECK Coralie
 10/09/22 TUAILLON Cyrille & STROBEL Evelyne



PACS

Pacte civil de solidarité

18/03/22 NUNES FERREIRA Jérôme & BARDIN Gaëlle
 04/04/22 SIMON Olivier & BAUMANN Isabelle
 18/07/22 RICHTER Cédric & MARTIN Bénédicte
 26/08/22 LUDWIG Edouard & RICHERT Emeline

DÉCÈS

Décès

13/12/2021 OCHSENBEIN Robert
 14/12/2021 KOENIG Raymond
 29/12/2021 CORAZZA Augustine née MUNSCHY
 03/02/2022 RONCI Philippe
 26/02/2022 PETER Madeleine née STARCK
 22/05/2022 GUTZWILLER Charlotte née KARRER
 13/06/2022 KUNKLER Marie-Rose née ZIMMERMANN
 23/09/2022 KRICK Suzanne née HAUMESSER



Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.

Extraits des Conseils municipaux

Compte-rendu du 29 octobre 2021

➤ Questions financières

1. Subvention Basket

La CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) soutient l'encadrement des jeunes en attribuant aux clubs sportifs une aide annuelle basée sur leurs effectifs de jeunes licenciés : elle vient de nous envoyer les éléments qui nous servent de base pour établir la participation de la commune. Pour 2021, la subvention sera de 435,00 €. M. Allemann expose une comparaison avec l'école de musique pour préciser l'utilité de cette subvention.

Le Conseil municipal, accepte d'accorder la somme de 435,00 € au club de basket.

2. Subvention DETR

M. le Maire relate le dossier de subvention déposé au titre de l'aménagement du centre du village. Il énumère les différents devis qui avaient été envoyés pour cette demande.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier nous a été transmis en date du 13 octobre 2021, nous faisant part que ce projet est éligible et que la commune pourra percevoir un montant de 40 633,50 € représentant 30 % de subvention sur la totalité des devis transmis et où l'ensemble de ceux-ci ont été retenus.

M. le Maire cite le dossier de subvention émis à l'agence de l'eau. Il fait part que cette subvention nous serait accordée. Un mémoire doit être effectué et transmis pour concrétiser cette démarche.

Pour mémoire, les travaux relatifs au mur du cimetière sont actés. Le devis effectué par la Sté Vogel concernant les travaux de drainage et l'aménagement n'est pas encore validé. M. le Maire s'interroge si l'ensemble des travaux doit être effectué ou qu'une partie ; il est laissé le temps de réflexion et d'analyse au Conseil municipal. Il est proposé d'effectuer une analyse commune en procédant à la mise en place d'une commission pour revoir chaque devis.

➤ Point personnel

M. le Maire expose le départ de Frédérique et informe son remplacement par Mme Rachel HAAS en précisant son statut lors de sa prise de fonction qui sera fonctionnaire stagiaire en vue d'une titularisation. Mme Haas ayant été conviée, se présente au Conseil, détaille son parcours professionnel, ses expériences et ses motivations à intégrer la commune.

Le Conseil municipal, approuve la création de ce nouveau poste en tant que fonctionnaire stagiaire en vue d'une titularisation.

➤ Divers

Il est indiqué que les travaux rue Michelet sont terminés. Il est demandé une réunion de réception de chantier. M. Saunier se propose de l'organiser. Il est précisé qu'aucun dépassement financier n'a été effectué par rapport au montant du marché voté.

Mme Fimbel informe qu'une vente à emporter de tartes flambées se déroulera le samedi 30 octobre de 18h30 à 21h30 par l'Association Zuckerpflimlé sur le parking centre du village.

M. le Maire évoque la rue Herré et précise que la signature de vente du dernier lot est en attente car la venderesse souhaite le déplacement du notaire pour signature ; intervention prévue aux alentours du 15 novembre.

Compte-rendu du 14 janvier 2022

➔ Matériel informatique école

M. le Maire indique au Conseil municipal que l'achat initial de l'ensemble du matériel informatique de l'école avait été acquis et installé par le fournisseur Exenta qui est notre prestataire en 2009. Le prestataire nous fait savoir que le matériel informatique est défaillant et que la situation va s'amplifier. Nous serons exposés aux virus et attaques provenant d'internet. Il est donc préconisé de procéder au remplacement (serveur, disques durs et ordinateurs).

Il a été demandé un devis à la société Exenta pour le changement qui s'élève à 5 890,00 € HT, main d'œuvre et installation comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de la société Exenta d'un montant de 5 890,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

➔ Questions financières

1. Panneau de signalisation contre le stationnement sur le trottoir

M. le Maire propose l'installation de panneaux de signalisation contre le stationnement sur les trottoirs en priorité pour les rues du Rhin, de Paris et Charles de Gaulle. Il propose 6 à 8 panneaux selon le nombre de signalétiques souhaitées par rues.

Deux devis nous ont été transmis :

- COMAT et VALCO pour un montant de 388,00 € HT / panneau
- EUGENE SIGNALISATION pour un montant de 306,00 € HT / panneau

Mme Baumlé s'interroge si le stationnement sur les trottoirs sont bien interdits partout. MM. Ludwig et Allemann certifient que le stationnement est bien interdit sur les trottoirs de la commune et qu'il est préconisé de stationner sur la route. Des contraventions de 135,00 € ont déjà été dressées par la Gendarmerie notamment au niveau de l'école. Concernant les autres rues, les forces de l'ordre sont un peu plus souples selon les intervenants. M. Ludwig propose de s'orienter dans un premier temps sur la mise en place de panneaux aux alentours de l'école. Après échanges du Conseil municipal, il est retenu de partir sur l'acquisition de trois panneaux de signalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de Eugène Signalisation d'un montant de 306,00 € HT / panneau, pour un montant global de 918,00 € HT, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

2. Demande d'achat de talkie-walkie et micro

- 6 Radios Motorola XT 420 pour un montant de 630,00 € HT auprès de la société RADIOCOM STORE

- 6 Micros déportés pour Motorola XT 420 pour un montant global de 150,00 € HT.

Soit un montant total de 780,00 € HT. M. le Maire informe le Conseil municipal que les frais relatifs aux pompiers sont partagés pour moitié avec la commune de Michelbach-le-Haut suite au regroupement des pompiers des deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'acquisition de 6 radios Motorola et de 6 micros déportés, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

3. Demande d'achat d'un véhicule

M. le Maire décrit le véhicule du garage Renault souhaité par les pompiers à savoir un Kangoo rouge avec au compteur 47 049 km, 6 CV, année 2019, diesel, garantie 12 mois. Le montant du véhicule s'élève à 12 908,33 € HT. M. le Maire précise que sera déduit 16 % de TVA et la participation de Michelbach-le-Haut d'où un prix d'achat à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'acquisition du véhicule auprès du garage Renault, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

4. Salle polyvalente

M. Allemann indique que nous avons déjà réceptionné des devis pour végétaliser l'avant de la salle polyvalente. La première idée était l'aménagement avec des pierres mais M. Allemann, après visite sur site, indique que la mise en place de cailloux est trop dangereuse et est source à vandalisme. Il propose la pose de gazon. Afin d'avoir une tranche de prix, un devis a été demandé sur la base de gazon naturel de 12 727,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis pour la plantation du gazon naturel, plantes et fleurs, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

5. Bar de la salle polyvalente

Mme Willer propose un devis pour remplacer le bar en bois de la salle polyvalente. Ce bar appartient à l'association du basket. Un devis a été demandé pour un bar sur roulette avec structure en panneau mélaminé sur deux niveaux. Le montant du devis de l'entreprise AG.EB MOBILIER est de 3 217,00 € HT. D'autres devis ont été demandés, mais cette entreprise est la seule qui se déplace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'acquisition du nouveau bar pour un montant de 3 217,00 € HT, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

➔ RPI : rythmes scolaires

M. le Maire indique que la commune a été relancée par l'Académie de Strasbourg quant au rythme scolaire. Il indique qu'une délibération en date du 05/04/19 avait été validée pour une durée de 3 ans des horaires scolaires qui sont :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h pour Michelbach-le-Haut
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h05 à 11h35 et de 13h35 à 16h05 pour Attenschwiller.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le maintien des horaires scolaires tel que délibérés le 05/04/19, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

➔ Divers

M. le Maire informe le Conseil municipal de son entretien avec SLA. Il annonce que courant les mois de mars & avril,

il y aura un géoréférencement des réseaux assainissement et d'eau potable pour dématérialiser la reconnaissance des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Un courrier va être envoyé aux habitants de la commune qui informera de la présence d'employés techniques accompagné de Roland qui interviendront pour référencer ces réseaux sans avoir accès aux propriétés. Ces données seront in fine accessibles par voie informatique permettant une recherche et intervention rapide en cas de soucis.

Mme Baumlé demande si les travaux du chemin rue de Herré ont débuté. Il lui est indiqué que non. A l'heure actuelle nous avons la signature manquante de la personne qui réside à Paris, ainsi que la personne sous tutelle à Nice. M. le Maire a contacté en décembre, dès le retour du notaire, la société TP3F afin qu'elle débute les travaux. Les conditions climatiques actuelles ne lui permettent pas de commencer. M. le Maire va relancer M. Goetschy de la société TP3F.

Compte-rendu du 29 octobre 2021

➔ Question financières

1. Chemin rue de Herré – subvention DETR

M. le Maire indique s'être entretenu avec M. le Maire de Héisingue concernant les travaux du chemin rue de Herré. Il lui a affirmé que dès que le temps le permet, les travaux débiteront. Pour ce chemin nous n'avions pas eu de subvention DETR. Nous avons relancé notre demande, et, après avoir persévéré, celle-ci nous a été validée à hauteur de 20 %.

2. Aire de jeux (atelier communal) Subvention Saint-Louis Agglomération

M. le Maire exprime au Conseil municipal qu'il devait être déposé un dossier de demande de subvention à SLA. Cette demande avait été omise. Elle devait être effectuée avant le début des travaux. M. le Maire indique être intervenu à titre exceptionnel auprès de SLA afin que nous puissions déposer hors délai ce dossier de demande. Le courrier et documents afférents ont été transmis et la subvention a été accordée. La commune perçoit 50 % du montant de 27 260 € HT, comprenant également l'accès qui représente la somme initiale du projet de l'aire de jeux.

3. Station de relevage – Evacuation des terres

La station de relevage se situe rue des Prés. M. le Maire expose la problématique sur la base de photos qui montrent le dépôt constant de déchets, car à la base, il y avait un bloc de terre qui a certainement entraîné la continuité des dépôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve d'effectuer l'enlèvement des déchets déversés, l'interdiction d'accès à cet endroit, la mise en place de panneaux interdisant les dépôts de déchets, et approuve le devis de l'entreprise BARTH & SCHNEIDER pour un montant de 4 380,00 € HT.

4. Enlèvement d'embâcles

Sur la base de photos, M. le Maire précise qu'il s'agit d'une propriété de la commune qui se situe dans le prolongement de l'endroit où se trouve les tas de déchets évoqués au point précédent. Plusieurs arbres sont tombés et ont été arrachés au vu des conditions météorologiques. Il y a également un problème d'écoulement d'eau car tout est encombré. Il y a lieu d'enlever ce qui bloque et non pas de tout couper. Un devis nous a été transmis par l'entreprise BARTH & SCHNEIDER pour l'enlèvement d'embâcles et des arbres morts dans le fossé, le broyage des zones en herbes accessibles pour un montant de 2 800,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise BARTH & SCHNEIDER pour un montant de 2 800 € HT.

➔ Compte-rendu des décisions prise par le Maire

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il a dû prendre des décisions relatives à des paiements sur des interventions qui ne pouvaient pas rester en attente jusqu'à ce Conseil municipal et les exposent :

- Une fuite au poteau incendie rue Michelet a eu lieu et s'est aggravée. Deux devis ont été effectués. Un par l'entreprise TP3F pour un montant de 4 000 € HT, et un par l'entreprise CAEA (Véolia) pour un montant de 2 891 € HT. La décision a été prise de valider le devis de Véolia.

- Il y a également eu une fuite au 3 rue Michelet. Des conduites sont endommagées ; celles qui alimentent la fontaine et celle de l'école. M. le Maire indique avoir pris contact avec Véolia afin de régler ce souci de fuite. Le devis transmis avant l'intervention était de 1 602 € HT.

- M. le Maire évoque la délibération du précédent Conseil relative à l'acquisition du nouveau véhicule des pompiers. Il indique que lors d'échanges postérieurs à cet achat avec le corps des sapeurs-pompiers, et M. le Maire de Michelbach-

le-Haut, ceux-ci ont omis de donner pour accord du Conseil municipal un devis relatif à l'aménagement de ce véhicule. Le devis de l'entreprise Securitex pour un montant de 5 509 € HT, où 50 % de ce montant est pris en charge

par Michelbach-le-Haut, a été remis au moment de cette rencontre. Le devis a été validé car le délai de l'offre était de courte durée.

Compte-rendu du 08 avril 2022

➔ Vote des taux d'imposition 2022

M. le Maire propose de maintenir, pour l'exercice 2022, les taux d'imposition 2021, soit :

	BASES d'imposition effectives 2021	TAUX 2021	BASES prévisionnelles 2022	TAUX 2022	PRODUITS correspondants
Taxe Foncière (bâti)	946 574	32,07	985 000	32,07	315 890
Taxe Foncière (non bâti)	31 779	94,09	32 800	94,09	30 862

Le produit attendu pour l'année 2022 avant prélèvement FNGIR et versement des allocations compensatrices s'élève donc à 346 752 €. Après avis de la commission finances, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition 2022 tels que définis ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions et charge le Maire de régler toutes formalités nécessaires.

➔ Question financières

1. Elaboration du PLU

M. le Maire indique que nous avons réceptionné un devis de la société ECOSCOPE relative à l'établissement du PLU pour un montant de 13 473 € HT. Il précise que ce projet a été budgétisé.

Il fait part également au Conseil que ce bureau d'étude est le seul à avoir répondu à nos trois demandes de devis.

M. le Maire s'était entretenu avec l'Adaurh qui lui a indiqué que le prix du devis est cohérent et qu'il s'agit d'une entreprise sérieuse pour laquelle de bons retours ont été émis sur des projets identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise ECOSCOPE d'un montant de 13 473,00 € HT, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

2. Illuminations de Noël

M. le Maire donne la parole à Mme FIMBEL, qui indique au Conseil municipal qu'elle s'est entretenue avec la société BLACHERE pour faire un point sur le devis déjà transmis concernant les illuminations de Noël. Ce devis a été rectifié.

Elle relate les choix validés en commission :

- Illumination de la façade de la Mairie (côté rue et côté place de l'église) pour un montant total de 2 182,44 € HT. M. HUMM s'interroge si ce montant correspond uniquement au matériel ou englobe l'installation. Il lui est indiqué que l'installation n'est pas comprise car elle sera effectuée par nos soins.

- Scénette fontaine : il est proposé de mettre deux sapins pour un montant de 2 211,89 € HT.

- Parvis de l'église : l'arche qui ne convenait pas a été remplacée par les étoiles sur les arbres pour un montant de 781,20 € HT.

- Cimetière : guirlandes et boules au niveau du sapin et deux demi-sphères pour un montant de 3 516,61 € HT.

- Intersection rue de Paris / rue Charles de Gaulle : deux demi-sphères + une boule pleine pour un montant de 1 641,03 €.

Le montant total des illuminations s'élève à 10 613,17 € HT (y sont intégrés les frais de port à hauteur de 280,00 €).

M. Allemann indique que le montant sera certainement augmenté car nous allons devoir faire appel à l'entreprise DIETSCHY pour l'ensemble des installations électriques. Mme FIMBEL en profite pour lui donner l'ensemble des fiches techniques que l'entreprise BLACHERE nous a transmises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les illuminations présentées, ainsi que le devis de l'entreprise BLACHERE ILLUMINATIONS pour un montant de 10 613,17 € HT, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

3. Réfection de la rue Wilson/20 Novembre

M. le Maire indique que nous avons réceptionné trois devis :

- l'entreprise TP3F pour un montant de 28 168,00 € HT
- l'entreprise COLAS pour un montant de 29 684,75 € HT
- l'entreprise BRUETSCHY pour un montant de 25 844,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise BRUETSCHY pour un montant de 25 844,00 € HT, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

4. Brûleur de la salle polyvalente

La parole est donnée à M. Allemann qui indique que le brûleur de la salle polyvalente est à changer. Les travaux sont à prévoir pour le mois de septembre. Il est précisé que le brûleur actuel est en fonction depuis 30 ans, il n'a jamais été changé.

Un devis de l'entreprise GUTZWILLER nous a été transmis pour un montant de 2 477,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise GUTZWILLER pour un montant de 2 477,50 € HT, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

5. Indicateur de vitesse

M. ALLEMANN indique que l'indicateur de vitesse à l'entrée du village rue de Hésingue est cassé. Un devis pour sa réparation et un devis pour son changement total avaient été demandés. Il est constaté que la réparation a un coût plus élevé que l'acquisition d'un nouveau radar.

Le devis par la société IVICOM pour un montant de 1 580,00 € HT est proposé.

Plusieurs échanges entre les membres du Conseil sont effectués quant au remplacement ou non de cet indicateur de vitesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ne donne pas son accord pour le remplacement de l'indicateur de vitesse à l'entrée du village.

6. Changement du sol de la salle du conseil municipal & du couloir

M. Allemann indique que deux devis nous ont été transmis par l'entreprise BLAUDEL :

- en PVC pour un montant de 4 596,70 € HT
- en PVC effet bois (à clipser) pour un montant de 5 676,95 € HT.

M. Allemann indique que l'esthétique du PVC effet bois est beaucoup plus adaptée pour les lieux, l'autre version donne un effet trop industriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise BLAUDEL pour un montant de 5 676,95 € HT, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

7. Ponçage du parquet bureau accueil & salle d'attente

Le parquet du bureau d'accueil + salle d'attente laisse apparaître de grosses traces d'usures et rayures suite à l'aménagement des bureaux et l'utilisation des chaises. L'entreprise BLAUDEL nous a établi un devis pour poncer et vitrifier les sols d'un montant de 1 038,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise BLAUDEL pour un montant de 1 038,60 € HT, et autorise le maire à signer les documents y afférents.

8. Approbation de l'installation des bornes électriques

M. le Maire indique avoir reçu en entretien une personne représentant la société STATION-E. Cette entreprise avait pris contact avec SLA pour l'installation de bornes électriques. Il précise aux membres du Conseil que des échanges avaient été effectués avec d'autres prestataires qui n'ont pas donné satisfaction. Cette société a pour point positif qu'aucun financement n'est à effectuer par la commune. Afin d'avoir un premier aperçu sur leurs prestations, il a fallu déposer un dossier d'éligibilité car toutes les communes ne sont pas retenues pour cette installation. Notre dossier a été retenu. M. le Maire indique que cette société s'est déjà rendue à Ranspach-le-Bas, Leymen et Michelbach-le-Haut. Il précise qu'une borne vaut à l'initial 30 000 €. Attenschwiller peut prévaloir à l'installation de deux bornes. Un loyer de 250 € / ans nous sera versé pour l'occupation du terrain. Une interrogation s'effectue quant à l'installation d'une antenne relais qui sera peut-être nécessaire.

M. le Maire précise que la validation de notre dossier n'engendre pas un engagement fixe sur la mise en place de bornes. Il est indiqué que des habitants de la commune se sont déjà rendus en Mairie pour demander si des installations sont prévues.

Il est précisé qu'il y aura des barèmes de paiement quant au temps de charge afin que les véhicules ne restent pas stationner sur une longue durée.

La société STATION-E doit nous transmettre l'ensemble des éléments techniques. Il est précisé que le matériel, l'installation et la maintenance sont pris en charge par la société.

M. LUDWIG précise que cette installation nous est proposée sans engagement financier mais d'ici quelques années elle sera probablement payante. Il s'agit peut-être d'une occasion à saisir en ayant au préalable étudié les éléments techniques.

Il s'agit de statuer sur un accord de principe car la validation finale sera la conclusion d'une convention entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet sous réserve d'étude des éléments techniques, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

➔ Divers

1. École – classes de primaires

Les élèves des classes de primaires nous ont transmis des dessins, photos et remerciements pour le matériel informatique acheté.

2. Aire de jeux

M. le Maire indique avoir eu l'information que le Conseil municipal de Michelbach-le-Haut n'est plus favorable à une participation financière quant au projet d'une aire de jeux intercommunale qui de base était une volonté des deux communes. Ce qui signifie que des demandes de subventions ne pourront plus être demandées car nous

ne serons plus en intercommunalité afin de bénéficier de certaines aides.

Il évoque également des échanges quant au CPI et notamment son organisation financière. Il précise une

nouvelle fois que les deux communes sont liées par une convention relative à la répartition financière délibérée en Conseils municipaux par chacune des deux communes.

Compte-rendu du 17 mai 2022

➔ Subvention aux associations

M. le Maire rappelle que chaque année la commune verse des subventions aux associations locales de la commune. M. le Maire les énumèrent en précisant que nous versons depuis quelques années la somme de 500 € par association. Il interroge le Conseil si nous maintenons le versement de ce montant.

Des échanges s'effectuent entre les membres du conseil en terme de montant à verser. Il est également soulevé que la période Covid-19 a restreint plusieurs manifestations d'où une rentrée d'argent très faible, alors que les charges sont restées les mêmes telles que les assurances.

Il est proposé de verser 550 € par association prenant en compte les conditions sanitaires passées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'augmentation du montant versé aux associations locales de la commune, soit 550 €, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

➔ Questions financières

1. Aménagement rue de Folgensbourg

M. le Maire relate les échanges entre les membres de la commission voirie qui s'est déroulée le jour même quant à l'aménagement de la rue de Folgensbourg. Plusieurs projets et devis avaient été exposés. Celui de l'entreprise ENCER a été retenu pour un montant de 42 251,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise ENCER pour un montant de 42 251,40 € HT, et autorise le maire à signer les documents afférents.

2. Projet détente de la salle polyvalente

M. le Maire relate le dossier de demande de subvention déposé au Conseil régional, au Département, au Conseil européen et à la CAF. Il indique avoir donné en parallèle un dossier à Mme la Vice-Présidente de la Collectivité Européenne d'Alsace, et à Mme la Présidente de la Région. Les dossiers ont été expédiés et sont en cours d'instruction.

En parallèle, un dossier à l'agence de l'eau a été déposé pour l'école, pour la ruelle et pour la rue de Herré. Nous avons eu récemment la confirmation que celui-ci est complet. Il est également en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du taux qui nous sera versé.

M. le Maire poursuit en indiquant qu'il sera demandé à l'établissement chargé de gérer nos marchés publics de se rendre en Mairie pour l'aire de jeux et détente sachant que le montant donne lieu à un appel d'offre. Il faudra en amont travailler sur les éléments à faire figurer dans la rédaction de ce marché.

En ce qui concerne ce même endroit, il est indiqué que les tables et bancs ont bien été installés. Des échanges ont lieu quant à leur positionnement. M. Allemann indique que les éléments ne sont pas encore fixés. Les retours permettront aussi de les installer au bon endroit.

➔ Divers

1. Élections présidentielles

M. le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet qui nous fait part de ses remerciements quant à l'implication et la bonne tenue de notre bureau de vote pour les élections présidentielles.

2. Élections législatives

M. le Maire rappelle les dates des élections législatives pour lesquelles il y a lieu de procéder à la composition du bureau de vote qui se tiendra de 8h à 18h.

Il a été remarqué, lors des précédentes élections, que des votants ne passaient pas par l'isoloir ce qui est une obligation. Il précise qu'en cas de contrôle, le bureau de vote serait fermé. Pour rappel, lors des élections présidentielles un contrôle a été effectué.

Il est proposé de mettre éventuellement des affiches dans la légalité de la législation des élections. Le secrétariat se rapprochera de la Préfecture pour connaître les possibilités et autorisations en notre possession. Il est proposé également de modifier la disposition du bureau de vote.

Compte-rendu du 17 mai 2022

➔ Approbation du procès-verbal du 17 mai

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres. Il est demandé de faire un ajout dans le point divers du PV. Il s'agit d'indiquer qu'il avait été évoqué lors de la séance du 17 mai la dangerosité du carrefour rue du Rhin / rue Breton et qu'une étude sur la réduction de la vitesse dans ce secteur devrait être effectuée.

Aucune remarque n'est formulée par les autres membres du Conseil et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Le procès-verbal rectifié sera renvoyé à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

➔ Aire de jeux : subvention de la Région

M. le maire rappelle au Conseil municipal que plusieurs subventions avaient été demandées dans le cadre de ce projet (CEA, Région et CAF). Il indique avoir rencontré le Directeur de la CAF et qu'un retour nous sera fait rapidement.

La Région quant à elle, nous a répondu, et a indiqué que notre projet entrerait dans le cadre des subventions qui peuvent être octroyées à hauteur d'un montant approximatif de 68 000 €. Un dossier complet doit être déposé. La Région demande également une délibération qui indique que le Conseil municipal accepte le dépôt d'un dossier de demande de subvention. Un retour des services de la Région nous sera effectué courant septembre 2022. M. le Maire précise que les travaux ne doivent débuter avant le retour de la Région. Il en va de même pour les autres organismes sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la demande de soutien financier de la Région pour le projet de l'aire de jeux, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

➔ Questions financières

1. Agglo Basel

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2021 l'Agglo Basel avait proposé de financer des projets et octroyé des subventions pour 2024. Un dossier avait été déposé pour la réfection des trottoirs pour un montant de 450 000 €. M. le Maire indique avoir participé la veille à une réunion au sujet des financements proposés, et qu'il a été acté que le projet de la commune d'Attenschwiller a été retenu à hauteur d'une subvention de 45 % du montant déposé. Les travaux ne pourront débuter qu'à partir de janvier 2024 mais les projets peuvent être préparés avant.

Pour information, un projet de piste cyclable reliant Attenschwiller-Wentzwiller a également été retenu. Ce projet sera mené et financé par SLA et bénéficiera aussi d'une aide de l'Agglo Basel.

Prochainement, une réunion de signature des accords va se dérouler.

2. Mur du cimetière - subvention

M. le Maire expose qu'il y a un pacte territorial de relance et de la transmission écologique qui nous permet, pour l'année 2022, d'obtenir une subvention dans le cadre du projet de la réfection des murs du cimetière. Un dossier devra être envoyé. A ce jour, nous ne connaissons pas le taux qui nous sera octroyé. M. le Maire interroge le Conseil si on continue ou non l'habillage du mur. L'ensemble du Conseil approuve cette démarche. M. Allemann va demander rapidement un devis à l'entreprise RANIERI. M. le Maire indique qu'à ce jour, il n'y a que des retours très positifs quant à la réfection de ce mur.

M. Allemann ajoute à ce sujet que la main courante sera mise en place fin août début septembre par l'entreprise ROMAN.

3. Sol de la salle polyvalente

M. Allemann indique que pour la fin de l'année 2022, il va être réalisé le restant des travaux intérieurs de la salle polyvalente. Plusieurs carreaux de carrelages sont cassés dans la grande salle. Il est prévu de déposer et de récupérer les carreaux en place à côté de la tribune et de les remplacer par ceux cassés de la salle des fêtes.

Le devis établi par l'entreprise ONORATO s'élève à 4 588,00 € HT pour l'ensemble. Une fois le carrelage posé en totalité, le reste de la peinture sera effectuée par nos agents techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise ONORATO pour un montant de 4 588,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

A titre d'information, M. Allemann indique que les travaux à l'avant de la salle polyvalente (plantations, aménagement paysager) seront terminés fin d'année.

4. Volets roulants logement école

M. Allemann indique que les volets roulants du logement au-dessus de l'école sont totalement défectueux. Un devis a été effectué par l'entreprise LINÉA sur la base de 9 volets roulants avec moteur à recherche solaire pour un montant de 5 666,36 € HT.

5. Issue de secours école

M. Allemann rappelle que l'issue de secours du 1^{er} étage de l'école qui est en bois est en mauvais état. Son changement est nécessaire.

Le montant de la nouvelle porte s'élève à 2 872,99 € HT. Il est indiqué au Conseil municipal que la pose sera effectuée début 2023, car l'entreprise subit des retards de livraison.

Il serait judicieux de statuer rapidement sur l'approbation du devis afin que les tarifs soient bloqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve

le devis de l'entreprise LINÉA pour un montant de 2 872,99 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

6. Toiture - local technique

M. Allemann indique que lors du dernier orage (29-30/6/22) où il y a eu de la grêle, il a été remarqué que le local technique était inondé. Plusieurs impacts ont été recensés sur le toit. Il sera nécessaire de le réparer.

Mme Fimbel indique qu'il y aurait lieu de faire passer ces dégâts en sinistre via notre assurance. Un devis doit toutefois être établi. M. Allemann se charge de faire établir ce devis. Le secrétariat se charge d'effectuer la déclaration de sinistre.

Dans l'hypothèse où notre déclaration de sinistre ne donne pas une suite favorable, M. Allemann demande au Conseil municipal d'approuver la réparation du toit pour un montant n'excédant pas 5 000,00 €. Le devis sera présenté au prochain Conseil municipal. Les élus valident cette proposition.

➔ Vente de terrain

La parole est donnée à Mme Fimbel qui fait lecture d'un courrier réceptionné en date du 28/06/22 par lequel il est demandé l'acquisition d'un sentier au sein de la commune localisé rue Breton et nous appartenant. Elle indique que ce point avait déjà été soulevé lors d'un précédent Conseil. A l'appui d'un plan, Mme Fimbel explique à l'ensemble des membres où se situe le sentier ainsi que les parcelles concernées (section 3 n°87-88-89) et pour quelles raisons ce sentier nous est demandé à l'achat. Il s'agit notamment d'une utilité à l'accès à des terrains appartenant aux demandeurs. Il est précisé que ce terrain n'a aucune utilité à la commune. Ce point a également été soulevé à la commission constructions qui s'est déroulée préalablement à ce Conseil municipal, où l'utilité de ce terrain pour la commune a été désigné comme inexistant. Il est précisé que les demandeurs ont aussi pris attache avec les services de l'urbanisme de SLA qui instruit l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme de notre commune. M. Saunier soulève que l'ancien propriétaire des parcelles avoisinantes évoquées n'avait pas souhaité acquérir ce sentier lors d'une proposition de vente dans les années 90. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas en faculté de connaître le projet sur les parcelles appartenant aux demandeurs et qui auront un accès grâce à ce sentier. Il est indiqué au Conseil municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme avait été demandé par les pétitionnaires et où SLA a donné un avis favorable sans précisions quant à l'accès aux parcelles et le sentier en question. Plusieurs échanges s'effectuent entre les membres du Conseil municipal. M. Allemann et Mme Baumlé indiquent qu'il n'y a pas lieu de refuser la vente, car aucun intérêt public n'est présent. M. Allemann ajoute qu'à ce jour, avec la réglementation d'urbanisme actuelle pratiquée dans la commune, il y a lieu de délibérer sur le fait de vendre ou non ce sentier et à quel montant. M. Humm demande au Conseil si, dans l'hypothèse où la commune ne cède pas le sentier et que SLA a donné sa validation quant au CU déposé, a-t-elle l'obligation de mettre à disposition un accès aux parcelles. Il lui est indiqué que non car cela

obligerait la commune à donner une servitude de passage chose que nous ne pratiquons pas. Mme Fimbel poursuit sur le prix de vente de ce sentier. Elle relate la vente d'un morceau de chemin qui avait été actée il y a environ 2 ans pour un montant de 20 000,00 € / are. M. le Maire propose de maintenir ce montant qui est celui du marché. M. Saunier demande la surface du sentier. Il lui est indiqué ~ 0,46 are. M. le Maire précise que l'ensemble des frais annexes (frais de notaire et de géomètre) seront à la charges des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 7 votes pour (M. le Maire, Mmes K. Fimbel, M. Baumlé, S. Wafflard et MM. C. Allemann, K. Humm et C. Ludwig) et 2 abstentions (MM. E. Saunier et G. Cheval).

Approuve la vente du sentier pour un montant de 20 000,00 € / are qui seront proratisés à hauteur de la surface exacte du sentier.

Autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

➔ Divers

1. Sinistre 2 rue du Rhin

M. le Maire indique qu'un rdv avec l'assurance se déroulera le 20/07 à 9h00 pour un chiffrage des indemnités relative au bien 2 rue du Rhin qui a brûlé.

2. Travaux rues de Folgensbourg et Wilson

M. le Maire indique que l'entreprise ANCER va débiter les travaux en septembre pour la rue de Folgensbourg.

En ce qui concerne la rue Wilson, l'entreprise BRUETSCHY devait débiter les travaux début juillet mais le commencement est à chaque fois reporté et aucune nouvelle date d'intervention nous a été indiquée jusqu'à ce jour.

3. Bornes électriques

M. le Maire indique que SLA a trouvé une éventuelle solution avec la Préfecture qui serait de signer une convention pour la mise en place de bornes électriques à hauteur de 75 % de subventions.

Il s'agit d'une installation sur la base de nouvelles techniques où des antennes hautes et apparentes n'auront plus lieu d'être. M. le Maire tiendra informé le Conseil dès lors que la convention est signée entre le Préfet et SLA. M. Ludwig interroge le Conseil afin de connaître le lieu d'installation de ces bornes. Il lui est indiqué qu'elles se localiseraient sur la place centre du village. M. Saunier s'interroge sur les modalités financières de cette installation. Il est indiqué que la commune met à disposition l'emplacement pour la mise en place de ces bornes et qu'elle percevra une location.

4. Sortie des aînés

Mme Fimbel fait référence à la commission des affaires sociales et indique que l'excursion des aînés se déroulera le 16/09/2022, direction Ribeauvillé, sous réserve des conditions sanitaires et du nombre d'inscrits.

Compte-rendu du 01 septembre 2022

➔ Subvention CEA

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une subvention peut nous être donnée par la CEA dans le cadre des plantations d'arbres prévues dans le cadre des travaux rue de Herré et place du 20 novembre. La CEA demande une délibération du Conseil municipal afin que notre dossier puisse être traité et qui donne droit à M. le Maire de le déposer et de signer tous documents afférents.

La parole est donnée à M. ALLEMANN.

Il indique qu'il a fait établir des devis par l'entreprise MULLER PAYSAGE pour la place rue de Herré et la place du 20 Novembre. Selon l'entreprise, des subventions sont possibles pour ces projets. M. LUDWIG demande si les arbustes sont adaptés malgré le réchauffement climatique, M. ALLEMANN confirme qu'ils le sont.

Trois arbres seront mis sur la place rue de Herré et trois rue du 20 Novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le projet, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

➔ Questions financières

1. Place du 20 Novembre

M. ALLEMANN indique qu'il a fait refaire le devis initial de MULLER PAYSAGE car la préparation n'était pas chiffrée concernant la plantation des arbres. Le montant du nouveau devis est de 13 937,50€ HT. Les travaux devraient être réalisés à l'automne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise MULLER PAYSAGE pour un montant de 13 937,50 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

2. Place rue de Herré

M. ALLEMANN indique qu'il a fait faire de nouveaux devis par l'entreprise MULLER PAYSAGE concernant la place rue de Herré. Il propose un sol Hydroway® qui se constitue de pierres calcaires qui rendent le sol perméable. Il précise que l'idée est d'aller vers quelque chose de naturel.

Mme FIMBEL indique, que si du mobilier doit être mis, le bois n'est pas le plus adapté sur la durée car le bois travaille et bouge énormément.

M. ALLEMANN précise que d'autres variantes sont possibles. Le montant établi par MULLER PAYSAGE s'élève à 12 003,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise MULLER PAYSAGE qui s'élève à 12 003,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

3. Mur du cimetière & escalier de l'école

M. ALLEMANN propose de continuer la réfection du mur sur 90 m² et sur 4 mètres de haut. Il indique que le sol de l'abri bus est abîmé et qu'il faudrait le refaire en remplaçant le sol actuel par des dalles en granit. L'entreprise RANIERI ORAZIO serait chargée des travaux pour un montant de 27 405,00€ HT.

M. ALLEMANN indique également qu'il faudrait changer l'escalier de l'école car il penche dangereusement d'un côté. Un devis a été demandé pour enlever l'escalier actuel afin d'en créer un nouveau. Le devis s'élève à 7 350€ HT.

M. LUDWIG demande s'il y a un accès pour les personnes à mobilité réduite, M. ALLEMANN lui certifie que c'est bien le cas.

M. ALLEMANN propose de statuer sur les deux premiers postes et de revenir sur les travaux de l'école ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise RANIERI ORAZIO concernant la réfection du mur et les dalles de l'abri bus pour un montant de 27 405,00€ HT, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

4. Peinture dépôt des pompiers

M. ALLEMANN indique avoir reçu plusieurs devis pour faire la peinture de la façade du dépôt des pompiers :

- Un de l'entreprise KUNTZELMAN d'un montant de 34 117,50 € HT
- Un de l'entreprise PEINTURE EST d'un montant de 36 919,76 € HT
- Un de l'entreprise PEINTURE STOCKER d'un montant de 59 220,00 € HT.

M. ALLEMANN indique qu'il y a des différences de mesures selon les devis et indique qu'il ira mesurer lui-même. Il a demandé un début de travaux pour le mois d'avril 2023.

Le devis sera représenté au prochain Conseil municipal

Associations - vie du village

V3F : Une offre badminton diversifiée

Depuis de nombreuses années, le V3F a mis en place une offre très diversifiée en direction des jeunes avec des groupes dès l'âge de 5 ans (MiniBAD) puis à partir de 9 ans avec l'Ecole de BAD mais aussi une filière performance qui permet aux meilleurs d'accéder vers le haut niveau. Notre politique de formation chez les jeunes vise à nous permettre d'alimenter nos équipes interclubs qui vont du niveau national (Nationale 2) à l'échelon départemental. Ce travail au quotidien est assuré par nos 2 salariés du club, Matéo MARTINEZ et Alexis LALEVÉE.

Un nouveau public

Pour cette nouvelle saison, nous avons souhaité mettre l'accent sur le sport-santé en particulier avec deux nouveaux créneaux en direction de la famille. BAD Family qui se déroule les samedis et les dimanches de 17h à 19h au COSEC de Village-Neuf, permet aux parents de venir jouer avec leur enfant qui fréquente un créneau club ou inversement un adulte licencié au V3F qui souhaite pratiquer avec

son fils ou sa fille peut bénéficier de cette offre.

Pour ce faire, il faut souscrire à cette formule avec un tarif promotionnel de 50 % de réduction par rapport à la cotisation habituelle mais en étant uniquement limité à cette offre week-end. Nous souhaitons, avec cette formule, encourager la pratique sportive de tous, dans le but d'entretenir la santé de chacun mais aussi pour permettre à toute la famille de se faire plaisir en pratiquant ensemble un sport qui se prête particulièrement à un mélange des âges, des morphotypes et des niveaux de jeu.

Bref il s'agit d'une invitation à pratiquer le badminton pour tous, à tout âge, de tout niveau. Cette offre complète les autres propositions qui existent au club avec le créneau BAD senior (pour les plus de 50 ans, le BAD'Fit pour les personnes disponibles en journée et le BAD corpo pour les salariés des entreprises de 12h à 13h30 le vendredi à La Comète.

Vous trouverez tous les détails sur ces créneaux sur le site internet de l'association : www.v3f.fr et pour l'actualité du club nous vous invitons à fréquenter les pages **facebook du Volant des 3 Frontières**.



Arboriculteurs

Notre Association des Arboriculteurs d'Attenschwiller fut fondée le 04 janvier 1939 dont le Comité se composait de M. Philippe SUTTER-BAUMANN (président), M. Marcel ALLEMANN (trésorier) et M. Philippe SUTTER-SIMON (secrétaire).

Au poste de président se sont alors succédés M. Joseph HUFFSCHMITT (1947-1980), M. René KUNKLER (1980-1989), M. Jean-Paul VEST (1990-1993), M. André SUTTER (1993-2014), M. Aimé ALLEMANN (2014-2017). En janvier 2017, Mme Sandrine SPINDLER a prit les rênes de l'association et depuis septembre 2020 elle officie en tant que présidente des Associations Réunies d'Attenschwiller.

En 1989, M. René KUNKLER fut à l'origine de la création du verger école et de son abri de jardin qui furent tous deux inaugurés au mois de juin de cette année-là, lors du 50^e anniversaire de notre association.

Nous prônons le développement des vergers et l'installation d'arbres fruitiers, la défense des arbres fruitiers contre les maladies et les parasites, une culture quasiment bio par la réduction au maximum de l'emploi de produits phytosanitaires.

Elle est composée d'une vingtaine de membres actifs qui s'affairent à maintenir et développer notre verger

école situé près de la rue Michelet. C'est au sein de ce même verger (mais pas exclusivement) que nos moniteurs proposent des cours de taille.

En 2023, ceux-ci auront lieu, la météo le permettant, les **samedis 11 Février, 25 Février et 11 Mars** dès 13 h 30 ainsi que le **10 juin** pour notre cours de taille sur le vert dès 10 h 30.

Notre association entretient aussi les arbres situés dans le jardin du presbytère et apportent leur aide pour la taille des arbres de l'école primaire. Certaines années, les écoliers et leur professeur se rendent au verger pour un moment découverte.

Notre association fait partie de l'Association des Arboriculteurs du canton de Huningue qui regroupe 6 associations, dont Folgenschwiller, Hagenthal-le-Bas, Leymen, Buschwiller, Neuwiller et Attenschwiller. Elle est également affiliée à la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin qui permet d'accéder à un plus large panel de formations.

Pour tous les passionnés qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter par email à **arboriculteurs.attenschwiller@gmail.com** et ou sur notre page Facebook où se trouvent aussi les détails des cours.



Chœur d'Hommes Liederkrantz



Cette année, le Chœur d'Hommes Liederkrantz peut s'enorgueillir de 110 ans d'existence !

Fondé en 1912, autour d'une passion : le chant a cappella à quatre voix, et d'une ambition :

promouvoir le chant choral masculin à travers des prestations de qualité.

Le chœur d'hommes est aujourd'hui dirigé par Ludovic SUTTER et Raphaël BRAUN qui, en 2017, ont pris la suite du père de Ludovic, Raymond SUTTER, élevé au rang de chef de chœur honoraire.

Cultivant un répertoire très éclectique, aussi bien religieux que profane, en français et dans de nombreuses autres langues, le Liederkrantz a produit plusieurs disques et CD et est fréquemment sollicité pour se produire en Alsace et bien au-delà.

Souvent en déplacement dans le cadre de festivals ou de concours, il aime également organiser lui-même des festivals de chant rassemblant des formations venues de toute l'Europe. Il a fait l'objet de plusieurs reportages à la télévision.

Après la trop longue période de vie au ralenti de ces dernières années, le chœur a aujourd'hui repris sa vitesse de croisière, et, toujours fidèle à sa devise, a hâte de retrouver son public.

A l'occasion de son 110^e anniversaire, le Liederkrantz a le plaisir de vous inviter à son grand concert « Best Of des 110 ans » qui sera donné le **samedi 17 décembre à 20h en l'église d'Attenschwiller**.

Le chœur d'hommes vous présentera une sélection de pièces qui ont jalonné cette période de plus d'un siècle d'existence. Et comme ce sera la période de la Nativité, quelques chants de Noël seront également interprétés.

Le Liederkrantz se réjouit de vous retrouver nombreux le 17 décembre afin de terminer avec vous cette année 2022 sur une (ou plusieurs) notes réjouissantes !

Pour 2023, le chœur d'hommes a déjà un grand projet : la participation au **Festival International du Lac de Garde à Vérone, du 13 au 17 juillet**.

Ce festival annuel, auquel prennent part une trentaine de chorales, se déroule près du Lac de Garde et dans les provinces de Vérone, Vicence, Brescia et Mantoue, lieux chargés d'histoire et de culture, également appréciées pour la beauté de leurs paysages. Prévue en 2020, le Liederkrantz a dû repousser sa participation à plusieurs reprises à cause de la situation sanitaire, mais cette fois-ci espérons que ce sera la bonne !

Président : Pierre-Paul KIENTZ

Direction : Ludovic SUTTER & Raphaël BRAUN

www.chorale-liederkrantz.com

www.facebook.com/groups/409906896844810

CHOEUR D'HOMMES
LIEDERKRANZ
ATTENSCHWILLER

La Passion du Chant
présente

MOSAÏQUE
Le grand Concert
des 110 ans

Direction :
Ludovic Sutter
Raphaël Braun

Samedi 17 décembre 2022 à 20h
Attenschwiller / Eglise St-Valentin

Entrée libre - Plateau
www.liederkrantz.fr

Association UniSons

L'histoire du Jardin Magique commença, un soir d'été, il y a quelques années déjà ! Nous étions 3 amis passionnés de musiques électroniques, à la recherche d'un endroit qui nous permettrait de partager cette passion avec d'autres.

J'ai reçu une invitation pour venir visiter cet écrin de nature au milieu des champs d'Attenschwiller. Je suis immédiatement tombée sous le charme de cette prairie et me suis dit : « *cet endroit est magique, je voudrais qu'il devienne notre Jardin Magique* ».

Mais avant qu'il ne le devienne vraiment, il a fallu accomplir de gros travaux pour lui refaire une beauté et rendre le site accueillant. Nous avons rassemblé tous nos amis afin de nettoyer, tailler les arbres et la végétation, engazonner, construire un abri pour accueillir les artistes et la technique, reconstruire le préau du chalet ainsi que des toilettes sèches.

Au fil des mois, nous étions de plus en plus nombreux, il nous fallait créer une structure adaptée, nous avons logiquement opté pour la création d'une association à but non lucratif, ce qui nous correspond tout à fait. Ainsi naissait l'Association Unisons, elle a pour but de réunir les personnes étant en parfait accord de pensées et de sentiments grâce à notre passion pour la culture, l'échange et les musiques électroniques.

En effet, le mouvement des musiques électroniques n'a pas toujours été vu d'un bon œil. Souvent critiqué, polémique, il a subi l'amalgame de groupes

et organisateurs peu scrupuleux, qui ont donné, au mouvement, une image négative de notre musique, et de ses adeptes.

Nous mettons justement tout en œuvre pour démocratiser notre art de vivre et sortir de ce cliché. UniSons évolue avec passion, dévouement, et avec un sérieux quasi professionnel et cela semble fonctionner ! Au nom des membres de l'association nous souhaitons remercier les personnes qui nous soutiennent de près comme de loin : la municipalité, nos voisins agriculteurs qui nous prêtent gracieusement leurs champs et bien sûr tous les bénévoles et tous les membres passifs.

Les années passent et notre famille s'agrandit. Nous sommes heureux et fiers de faire découvrir et partager notre passion lors de nos événements le dimanche lors de la période estivale. Le Jardin est ouvert à tous, petits et grands, familles et amis qui désirent partager des moments d'amusement, de partage, de découvertes musicales et artistiques tout cela dans l'harmonie, l'unisson, le respect et la tolérance.

Le Jardin Magique met à votre disposition une plateforme pour toutes performances artistiques (visuelles et musicales, etc...). il est ouvert à ceux qui souhaitent s'exprimer et partager leur passion. La saison du Jardin débutera à nouveau courant du mois de mai, nous donnons rendez-vous à celles et ceux qui souhaitent nous rencontrer et découvrir ce bel endroit.





Basket Club Attenschwiller
www.basketattenschwiller.com



Facebook: <https://www.facebook.com/basketclubattenschwiller>
Instagram: https://www.instagram.com/basket_club_attenschwiller/

2022, le moment des retrouvailles...



Après deux années "d'arrêt forcé" pour cause de crise sanitaire, nous étions heureux d'enfin pouvoir vous retrouver lors de notre Journée Découverte ayant eu lieu le 3 juillet dernier.

Nous vous remercions toutes et tous pour votre présence durant cette journée. Nous remercions également nos amis musiciens de la musique Liberté d'Attenschwiller pour leur animation musicale.

Cette journée a été l'occasion l'occasion de vous faire découvrir les nouveautés principales du corps:



la mise en service de notre fourgon incendie en début 2020



la mise en service de notre véhicule prompt-secours en début 2022



...et 2023, les 30 ans de notre caserne!



En regardant la facade de notre caserne, vous pourrez y voir inscrite l'année "1992".
Sa construction a effectivement débuté en 1992 sous l'impulsion du conseil municipal et du Chef de Corps de l'époque, Adrien Kunkler.
Son inauguration a ensuite eu lieu courant d'année 1993.

À cette occasion nous aurons à coeur de vous faire découvrir un historique de notre corps de Sapeurs-Pompiers.
Pour cela, nous avons récemment mis à jour la photo de notre effectif avec nos actifs ainsi que nos vétérans.

Rendez-vous donc en 2023!



Ecoles

Classe découverte 2022

Du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, l'ensemble des élèves du CP au CM2 a eu la chance de partir en classe découverte à Gérardmer.



Les enfants ont fait de nombreuses activités autour de l'eau, thème de leur année scolaire.



Ainsi, ils ont pu découvrir le kayak, faire une randonnée sur les crêtes, travailler sur le trajet et le cycle de l'eau, fabriquer des fusées à eau pour les plus grands et des encres naturelles pour les plus jeunes.

Ils ont bien entendu appris à vivre ensemble, sans leurs parents et cette semaine incroyable s'est terminée par une belle fête.



Les enfants, leurs maîtresses et les accompagnateurs en garderont un très beau souvenir.

Cela n'aurait pas été possible sans les parents accompagnateurs, le soutien financier des mairies ainsi que les subventions des entreprises locales que nous remercions vivement.



Projet sur l'eau

Les élèves des classes maternelles du RPI d'Attenschwiller / Michelbach-le-Haut, accompagnés de leurs enseignantes et ATSEM, ont participé tout au long de l'année scolaire 2021 / 2022 à un projet autour du thème de l'EAU, en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne.



Au fil des rencontres, tout d'abord au sein des classes, les enfants ont découvert les points d'eau présents dans la nature, le cycle de l'eau ainsi que les différents états de l'eau.

Lors des deux sorties sur le site de la Petite Camargue, les écoliers sont partis à la découverte des notions d'eau ruisselante et d'eau stagnante (ruisseau, rivière / marre, étang). Ils ont également appris à pêcher au bord d'une marre pour observer la faune : libellules, demoiselles, larves d'insectes, tritons, etc.

Les enfants et les enseignantes ont apprécié ce projet ainsi que tous les apprentissages réalisés.

Ce projet a été soutenu par les communes d'Attenschwiller et de Michelbach-le-Haut.



Plan du village



**Commune de
Attenschwiller**

S'Neyscha vom Dorf
est édité par la commune de Attenschwiller
3 rue Charles de Gaulle
☎ 03 89 68 60 14 ☎ 03 89 68 73 46
🌐 www.attenschwiller.com
✉ marie@attenschwiller.com

Responsables de la publication
Denis WIEDERKEHR : Maire

Dépôt légal : 4^e trim. 2022
Mise en page et impression : 🌐 www.wilo-design.com